



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion libre et immédiate

Les communes du Haut-Lac vont construire un collège intercommunal

Conscients des besoins urgents en locaux scolaires, les exécutifs des cinq communes du Haut-Lac, Villeneuve, Chessel, Noville, Rennaz et Roche, vont déposer devant leur Conseil communal et général un préavis posant les premières pierres d'une association intercommunale en vue de la construction d'un collège. Le terrain de la Tronchenaz à Villeneuve a été choisi pour l'accueil de ce complexe. Un comité de soutien a été fondé pour permettre à la population de se rassembler autour d'un projet d'avenir.

Le 8 mai 2017, les Municipalités de Villeneuve, Chessel, Noville, Rennaz et Roche ont présenté leur intention d'avancer dans le projet de construction d'un collège intercommunal pour répondre aux besoins urgents des écoles en salles de classe supplémentaires.

Des besoins scolaires avérés

L'évolution démographique du cercle scolaire du Haut-Lac, liée au développement territorial des cinq communes impliquées, laisse clairement apparaître un besoin de locaux scolaires, salles de classe et de gymnastique. Depuis plusieurs années, le thème de l'édification d'un collège intercommunal, permettant surtout d'accueillir les élèves du primaire, est régulièrement évoqué. Aujourd'hui, les édiles ont clairement décidé de faire un pas en avant et sont prêts à concrétiser un tel projet, afin notamment de ne plus devoir parquer des élèves dans des pavillons provisoires.

Création d'une association intercommunale

La première étape dans le processus politique consiste en la constitution formelle d'une association intercommunale – l'ASPIHL, Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac – qui se verra confier la gestion et l'entretien des bâtiments scolaires du cercle. En mai et juin, les Municipalités vont déposer un préavis commun auprès de leur Conseil communal et général visant à l'adoption des statuts de la future association. Une fois ceux-ci adoptés par les organes délibérants des cinq communes, il sera dès lors possible de constituer l'ASPIHL et de nommer son comité directeur, qui sera le maître d'œuvre du nouveau collège intercommunal.

Sélection de l'emplacement du collège

Les cinq exécutifs se sont entendus sur le choix d'un terrain permettant un accueil optimal pour un collège intercommunal. Le terrain de la Tronchenaz, colloqué en zone d'utilité publique, a été sélectionné parmi plusieurs variantes. Située au sud de la commune de Villeneuve, cette surface est la seule qui puisse délivrer les 10'000 m² nécessaires à la



construction d'un complexe scolaire, parascolaire, culturel et sportif, de dimension intercommunale. Les dirigeants se sont entendus sur les conditions foncières, financières et conventionnelles de la mise à disposition de ce terrain. Le coût du projet est estimé à environ 30-35 millions de francs pour une réalisation comptant environ 30 classes.

Constitution d'un comité de soutien

Les municipalités sont convaincues que le succès d'un projet de cette ampleur repose essentiellement sur le soutien et l'enthousiasme de l'ensemble des acteurs concernés : autorités politiques, établissement scolaire, élèves, parents, tissu économique, associations sportives et culturelles, sociétés locales. C'est pour cette raison qu'un comité de soutien a été constitué et est coprésidé par les cinq syndicats du cercle. L'adhésion à ce comité est ouverte à l'ensemble de la population.

Villeneuve, le 8 mai 2017

Pour tout complément d'information, les syndicats se tiennent à votre disposition.

Corinne Ingold, syndique de Villeneuve, 079 631 41 28

Jacques Borgeaud, syndic de Chessel, 079 206 76 69

Pierre-Alain Karlen, syndic de Noville, 079 763 07 08

Charly Monnard, syndic de Rennaz, 079 826 95 81

Christophe Lanz, syndic de Roche, 079 408 74 82